

Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
OUVERTURE DE LIGNE(S) AERIENNE(S) HORS OSP
ET/OU
DEVELOPPEMENT DE LIGNE(S)EXISTANTE(S)**

DOSSIER DE CANDIDATURE

-1-
FORMULAIRE DE CANDIDATURE

EXEMPLE / FORMULAIRE

Un formulaire de demande d'incitation signé par une personne physique habilitée à représenter le transporteur aérien demandeur :

Papier en tête Compagnie

PRESIDENT CCI DE CORSE

Lieu & date

Objet : *Appel à Manifestation d'Intérêts pour l'ouverture ou le développement de lignes aériennes hors OSP sur la Corse*

Monsieur Le Président,

Nous avons consulté l'avis déposé par la CCI de Corse et publié lesur le site.....concernant une procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'ouverture de lignes aériennes Hors OSP sur la Corse.

Ce dispositif a retenu toute notre attention et je vous confirme notre souhait de bénéficier de cet accompagnement pour l'exploitation de lignes aériennes sur les quatre aéroports de Corse pour l'année..... ainsi que pour les 2 années..... et

Vous trouverez ci-après, un dossier complet sur le projet, détaillant le mode opératoire préconisé tenant compte des principaux critères d'éligibilité et intégrant l'ensemble des documents et justificatifs demandés, joints en annexe(s.)

La programmation retenue est composée de ... ligne(s) exploitée(s) de la manière suivante, pour l'année 1,, du..... au :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| - Pour l'aéroport d'Ajaccio, | Pour l'aéroport de Calvi, |
| - Total de... ligne(s) : | Total de... ligne(s) : |
| - Ligne Ajaccio /... | - Ligne Calvi/... |
| - Ligne Ajaccio /... | - Ligne Calvi/... |
| - Ligne Ajaccio / ... | |
| - Ligne Ajaccio / ... | |
| - Pour l'aéroport de Bastia, | Pour l'aéroport de Figari, |
| Total de... ligne(s) : | Total de ...ligne(s) : |
| Ligne Bastia/ ... | - Ligne Figari/ |
| - Ligne Bastia/... | - Ligne Figari/.... |
| - Ligne Bastia/... | - Ligne Figari/ |
| - Ligne Bastia/.... | - Ligne Figari/ ... |
| - Ligne Bastia/... | - Ligne Figari/ ... |
| - | |

Au cours de l'année 2, duau..... selon les lignes desservies,

Au cours de l'année 3, duau..... selon les lignes desservies,

Aussi, nous proposons, un projet considérant les engagements d'exploitation prérequis, cependant en cas de force majeure ou autre événement susceptible d'impacter fortement l'activité globale, nous proposerons de réorganiser et d'adapter les dessertes pour les quatre aéroports en commun accord avec la CCI de Corse.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement ou complément d'information à fournir au dossier.

Dans l'attente de votre validation, veuillez recevoir, *Monsieur Le Président*, mes salutations les plus distinguées.

*Président de la Compagnie
aérienne ou son Représentant*

2-
**DOSSIER DE DEMANDE D'INCITATION
A L'OUVERTURE ET/OU AU DEVELOPPEMENT
DE LIGNE(S) AERIENNE(S)**

COMPAGNIE AERIENNE :

LIGNE :

OUVERTURE DE LA LIGNE(S) AERIENNE(S) HORS OSP /

ET/OU

DEVELOPPEMENT DE LIGNE(S) EXISTANTE(S) HORS OSP /

CREATION DE NOUVELLE LIGNE ET/OU DEVELOPPEMENT DE LIGNE EXISTANTE

A/ DOCUMENTS, PIECES ADMINISTRATIVES & COMPTABLES A JOINDRE EN ANNEXES DU DOSSIER

- Formulaire de demande de subvention signé par une personne physique habilitée à représenter le transporteur aérien demandeur.
- Règlement-cadre signé
(PROGRAMME D'INCITATION A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DE LIAISONS AERIENNES AU DEPART ET A DESTINATION DES AEROPORTS CORSES)
- Copie de la licence d'exploitation de transporteur aérien du demandeur ou de tout autre document équivalent ;
- Certification sur l'honneur de ce qu'il ne figure pas sur la liste européenne des transporteurs aériens qui font l'objet d'une interdiction d'exploitation ou de restriction d'exploitation au sein de l'Union ;
- Copies de certificats et immatriculations des aéronefs de nouvelle génération éligibles, pour leur performance, à la mesure en matière de réduction ou de compensation des atteintes à l'environnement,
- Fourniture des bilans et comptes de résultat, ou tout document équivalent, certifiés, sur les trois derniers exercices ;
- Fourniture d'un plan d'exploitation ex ante ou un engagement d'exploitation suffisant conformément à l'article 5.2.
- Fourniture d'un plan Marketing ajusté suivant les pays et lignes desservies par la compagnie, susceptible de dynamiser l'activité et d'optimiser les ventes sur la Corse,
- Fourniture des statistiques année par année rapportées à la ligne à l'issue de la programmation annuelle ou saisonnière ;
- Fournir une estimation du volume des charges mentionnée à l'article 6.3.1 du Règlement Cadre

Pièces spécifiques à fournir pour l'octroi d'une modulation sur les charges imputables à l'exploitation de la nouvelle ligne :

- Justificatifs comptables**, à l'issue de la programmation saisonnière ou annuelle, **des coûts aéronefs (coûts d'achat/investissement, leasing et assurances) rapportés à l'itinéraire de l'avion** en partance de Corse et comparés aux coûts annuels ;
- Justificatifs comptables**, à l'issue de la programmation saisonnière ou annuelle, **des coûts fixes liés à l'emploi des personnels navigants et pilotes rapportés à l'itinéraire de l'avion** en partance de Corse et comparés aux coûts annuels ;
- Justificatifs comptables**, à l'issue de la programmation saisonnière ou annuelle, **des coûts indirects d'exploitation encourus, lors de toute activité, de Billetterie, de ventes et de promotion via un service de distribution mondial (GDS) et autres services**, rapportés à l'itinéraire en partance de Corse.

B/ PRESENTATION GENERALE

PRESENTATION DU TRANSPORTEUR AERIEN AINSI QUE DES MARCHES SUR LESQUELS IL OPERE

NOM DU TRANSPORTEUR			
GROUPE/ALLIANCE			
ADRESSE SIEGE			
FACTURATION	Adresse :		
	Contact :	Tél :	Mail :

--	--	--	--

C/ PRESENTATION DU PROJET

Tenant compte des principaux critères explicités ci-après, réalisation d'une note exposant :

- ✓ **Les caractéristiques de la liaison aérienne concernée,**
- ✓ **Les modalités de sa création et de son exploitation ou de son développement,**
- ✓ **Les moyens techniques disponibles à cette fin,**
- ✓ **La stratégie promotionnelle envisagée, et la façon dont il sera contribué aux objectifs aéroportuaires définis par la CCI de Corse ;**

TYPE DE LIGNE :

Toute nouvelle liaison aérienne annuelle ou saisonnière pour un service régulier de transport public de passagers qui au jour de la demande de subvention, n'a jamais été exploité sur la période de desserte éligible ou dont le service, précédemment exploité sur la période de desserte a été interrompu pendant au moins un an.

TYPE DE VOL :

Tous les vols sont directs sans escale et programmés sans discontinuité avec horaires et jours fixes sur une période déterminée.

FREQUENCE(S) :

Toute(s) chaînes de vol avec une fréquence hebdomadaire minimum.

CAPACITE ANNUELLE OU SAISONNIERE MINIMALE DE SIEGES OFFERTS :

Une offre en sièges minimale est proposée et prévue mensuellement et au global pour chaque année ou saison par aéroport et pour chaque ligne programmée mais peut être modifiée en fonction de l'évolution de la demande. en cas de force majeure ou autre événement susceptible d'impacter fortement l'activité globale.

ZONE GEOGRAPHIQUE :

Toutes les lignes exploitées par la compagnie sont en provenance/à destination, d'un aéroport ou d'un système aéroportuaire de l'Union Européenne intégrant les zones Shengen, non Shengen et d'un aéroport ou d'un système aéroportuaire international retenus par la CCI de Corse (en annexe du règlement cadre).

GESTION DES ANNULATIONS :

La compagnie applique le règlement (CE) n° 261/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 11 février 2004 établissant les règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol.

OUTILS & MOYENS DE VENTE DE SIEGES EN LIGNE OU EN RESEAU :

La vente des billets est effectuée sur internet, [www.....](#), par téléphone, via le call center, N°....., 24/24 en différentes langues, français, anglais, allemand..., en agence de voyages et via les GDS (...).

PRIX DU BILLET :

Détail par la compagnie de la politique commerciale tarifaire et gamme de tarifs/billets et prix/produits adaptés aux différents besoins des passagers et suivant le marché...

Mise en avant de grilles, tarifs standard (bas, moyen, haut) et principe des tarifs promotionnels

GESTION DES ANNULATIONS :

La compagnie applique le règlement (CE) n° 261/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 11 février 2004 établissant les règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol.

PLAN D'EXPLOITATION « EX ANTE » A FOURNIR :

Réalisation d'un plan d'exploitation « ex Ante » ou un engagement d'exploitation suffisant (conformément à l'article 5.2 du Règlement-Cadre) démontrant la rentabilité de la liaison aérienne en l'absence de subvention, au terme d'une période de 3 ans.

ESTIMATION DU VOLUME DES CHARGES DE LA COMPAGNIE mentionnée à l'article 6.3.1 du Règlement Cadre**VAN NETTE POSITIVE SUR 3 ANS :**

Suivi par le transporteur, des engagements d'exploitation prérequis sur 3 ans pour maintenir l'équilibre économique de chaque ligne avec VAN positive.

Cependant, en cas de force majeure, de continuité de la pandémie du COVID 19 ou autre événement susceptible d'impacter fortement l'activité globale, nous proposerons de réorganiser et d'adapter les dessertes pour les quatre aéroports en commun accord avec la CCI de Corse.

PLAN MARKETING :

Dans la perspective d'atteindre les objectifs d'exploitation posés dans le Plan d'exploitation « ex Ante » réalisation et transmission an annexe, d'un plan Marketing adapté et ajusté suivant les pays et lignes desservies par la compagnie, susceptible de dynamiser l'activité et d'optimiser les ventes sur la Corse,.

CREATION DE NOUVELLE LIGNE

D/ DETAIL D'EXPLOITATION PAR NOUVELLE LIGNE & PAR AEROPORT SUR 3 ANS

NOUVELLE(S) LIGNE(S)	DE	1		A	
		2			
		3			
		4			

1	ROUTE	PERIODE	DU		AU	
----------	--------------	----------------	-----------	--	-----------	--

TYPE AVION	Type(s)	Nbre de Sièges	Tonnage	Immatriculation Aéronef
AIRBUS	A320 NEO			

ROUTE 1													
ANNEE 1	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Offre en sièges													
Nbre de fréquences													
Nbre de mouvements													
Nombre d'atterrissage													
Estimation Coef de Remp.													
Estimation Pax Dep													
ANNEE 2	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Offre en sièges													
Nbre de fréquences													
Nbre de mouvements													
Nombre d'atterrissage													
Estimation Coef de Remp.													
Estimation Pax Dep													
ANNEE 3	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Offre en sièges													
Nbre de fréquences													
Nbre de mouvements													
Nombre d'atterrissage													
Estimation Coef de Remp.													
Estimation Pax Dep													

E/ MODULATION ADDITIONNELLE AU TITRE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Une modulation complémentaire de la redevance aéroportuaire, ATERRISSAGE est accordée pour une durée de 3 ans au plus lorsque la nouvelle liaison aérienne créée est opérée à hauteur d’au moins 20 mouvements par an, soit **au minimum 10 atterrissages au moyen d’un avion présentant les caractéristiques énoncées à l’article 6.2.3 du Règlement-Cadre** :

MODULATION DEGRESSIVE SUR REDEVANCE ATERRISSAGE ELIGIBILITE A PARTIR DE 20 ATERRISSAGES – 10 ALLER/RETOUR				
BASTIA	Type(s) AVION	Année 1 + de 20 ATT 10 A/R -20%	Année 2 + de 20 ATT 10 A/R -15%	Année 3 + de 20 ATT 10 A/R -5%
ROUTE 1	Ex : A32X NEO			
ROUTE 2			

DEVELOPPEMENT DE LIGNE EXISTANTE

F/ DETAIL D'EXPLOITATION PAR ROUTE EXISTANTE & PAR AEROPORT SUR 3 ANS

DEVELOPPEMENT DE LIGNE(S) ESXISTANTE(S)	DE	1		A	
		2			
		3			
		4			

1	LIGNE	PERIODE	DU		AU	
----------	-------	---------	----	--	----	--

TYPE AVION	Type(s)	Nbre de Sièges	Tonnage	Immatriculation Aéronef
Ex : BOEING	737 X MAX			
.....				

DEVELOPPEMENT DE LIGNE EXISTANTE 1													
ANNEE 1	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Offre en sièges													
Nbre de fréquences													
Nbre de mouvements													
Nombre d'atterrissage													
Estimation Coef de Remp.													
Estimation Pax Dep													
ANNEE 2	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Offre en sièges													
Nbre de fréquences													
Nbre de mouvements													
Nombre d'atterrissage													
Estimation Coef de Remp.													
Estimation Pax Dep													
VARIATION PAX DEP N-(N-1)													
VARIATION ATT N-(N-1)													
ANNEE 3	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Offre en sièges													
Nbre de fréquences													
Nbre de mouvements													
Nombre d'atterrissage													
Estimation Coef de Remp.													
Estimation Pax Dep													
VARIATION PAX DEP N-(N-1)													
VARIATION ATT N-(N-1)													

G/ MODULATION ADDITIONNELLE AU TITRE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Une modulation complémentaire de la redevance aéroportuaire, ATERRISSAGE est accordée pour une durée de 2 ans au plus lorsque la liaison aérienne existante est opérée à hauteur d’au moins 32 mouvements par an, soit ***au minimum 16 atterrissages au moyen d’un avion présentant les caractéristiques énoncées à l’article 10.2.3 du Règlement-Cadre :***

Période	Ligne(s)	Période	Type(s) AVION	MTOW	Nbre ATERRISSAGES INCREMENTAUX Delta N-N-1
Année/Saison 1					
Année/Saison 2					